



La RD 21 à Issigeac
(aire d'étude éloignée)



La RD 25 au sud du territoire
communal de Montaut

Le secteur d'étude dispose essentiellement de petites routes sillonnant le territoire et permettant de rejoindre les hameaux et les habitations isolées.



Route sillonnant le territoire



Chemin d'accès à un hameau

Autres éléments marquants du paysage

Les éléments les plus marquants à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire sont le bâti de qualité, dont les toitures à forte pente et à coyaux sont présentes au sein de chaque bourg et dans certains hameaux.

Cette architecture est caractéristique de l'habitat du secteur.

Toiture pentue à coyau
d'une maison typique



Un château d'eau, situé à l'ouest du centre-bourg de Faux domine le paysage.

Des buttes témoins marquent également le territoire et son horizon au lointain. Ces buttes calcaires sont souvent couvertes de pelouses calcicoles ou de petits boisements.



Château d'eau



Butte témoin

Les bâtiments de l'entreprise Bouyssou de production et de transformation de produits agricoles se détache dans le paysage de plateau.

Un parc photovoltaïque est localisé à 260 m au nord-ouest de la zone d'étude. La topographie et la végétation le rendent cependant peu visible excepté depuis ses abords.



Bâtiments de l'entreprise Bouyssou



Parc photovoltaïque

La partie 2.5.4 en page 154 traitant des sites, paysages et patrimoine détaille le riche patrimoine local, religieux et vernaculaire.

Valeur paysagère

Les éléments importants du paysage au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire sont :

- Le plateau de grandes cultures d'Issigeac, encore rural, mais où le long des voiries est en cours d'urbanisation (construction d'habitations) ;
- Des parcelles agricoles de grande envergure, ponctuées d'arbres isolés, de haies ou de petits boisements, contrastant à l'ouest et au nord-est avec des boisements plus importants au sein des vallons de la Conne et du Couzeau ;
- Des points de vue depuis le plateau au droit de légers surplombs ;

- Un habitat composé :
 - d'un bâti ancien de qualité, groupé dans les centres-villages ou réparti de façon plus éparse sur le territoire,
 - de constructions pavillonnaires, plus récentes aux abords des centres-villages le long des voiries, ou isolées ;
- Quelques bâtiments agricoles, un château d'eau et un parc photovoltaïque accrochant l'œil au lointain dans le paysage.

Mutation et évolution

Le secteur d'étude est marqué par la persistance d'anciens hameaux comptant quelques habitations adossées à des exploitations agricoles dans les années 1950. La grande majorité de ces hameaux accueille désormais de nouvelles constructions comme au sein du lieu-dit « *Le Montet est* »⁶¹.

D'autres habitations, isolées ou regroupées en hameaux, comme aux abords de la route des Grèzes par exemple, ont été construites *ex nihilo*.

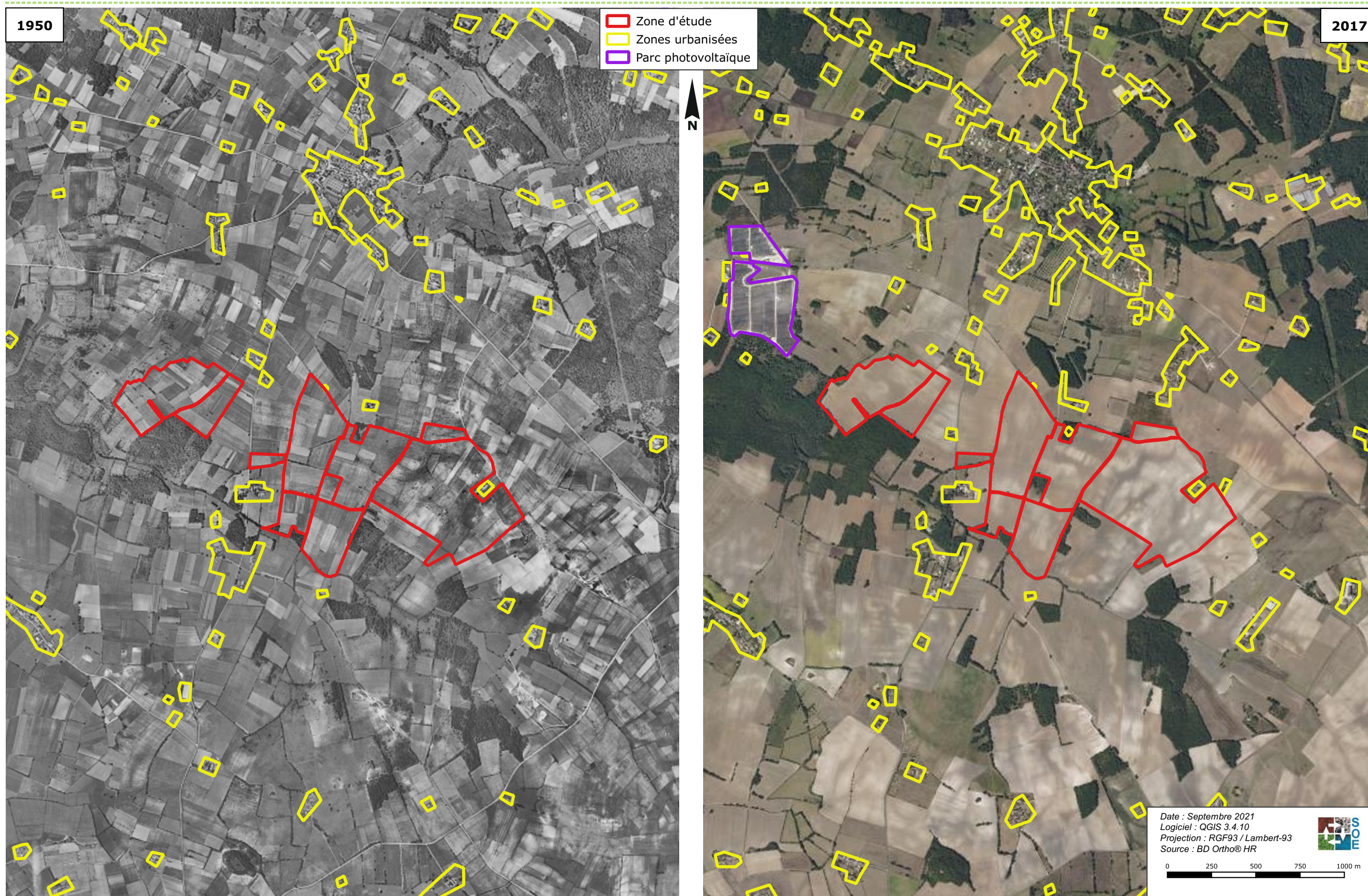
Le centre-bourg de Faux s'est largement développé (*voir planche en page suivante*), notamment le long de la RD 19. Le nombre de logements sur le territoire communal y a été multiplié par 1,95 entre 1968 et 2018 (*source : insee.fr*).

L'occupation du sol a également largement évolué. Les parcelles agricoles actuelles sont issues du remembrement de parcelles agricoles de petite envergure. En revanche, certains espaces boisés, qui avaient disparu suite à leur transformation en parcelles agricoles, ont été réintroduits sur de petites superficies au fil des 70 dernières années, notamment à l'ouest de l'aire d'étude.

On notera également la présence d'un parc photovoltaïque au centre de l'aire d'étude intermédiaire, à 260 m au nord-ouest de la zone d'étude.

⁶¹ Appellations cadastrales (Source : *cadastre.gouv.fr*).

Mutation et évolution du territoire entre 1950 et 2017



Conclusions et enjeux de l'aire d'étude intermédiaire

Le paysage de l'aire d'étude intermédiaire est marqué par la prédominance d'un plateau agricole ponctué de petits boisements, contrastant avec les boisements plus importants aux abords des vallées naissantes des ruisseaux de la Conne et du Couzeau.

Le plateau, majoritairement occupé par des parcelles agricoles de grande envergure, ouvre les perceptions visuelles, ponctuellement limitées au droit des haies, des boisements et des zones urbanisées. En revanche, à mesure que les vallons se creusent en direction des deux ruisseaux, le relief et la végétation viennent fermer progressivement les perceptions et offrent un paysage plus intimiste.

Les perceptions visuelles sont donc conditionnées par ces deux composantes que sont la topographie et la végétation. De légers surplombs offrent des points de vue sur le plateau.

Le réseau hydrographique est discret dans le paysage. Les eaux pluviales s'infiltrent ou ruissellent en direction des vallons aux abords de la Conne et du Couzeau.

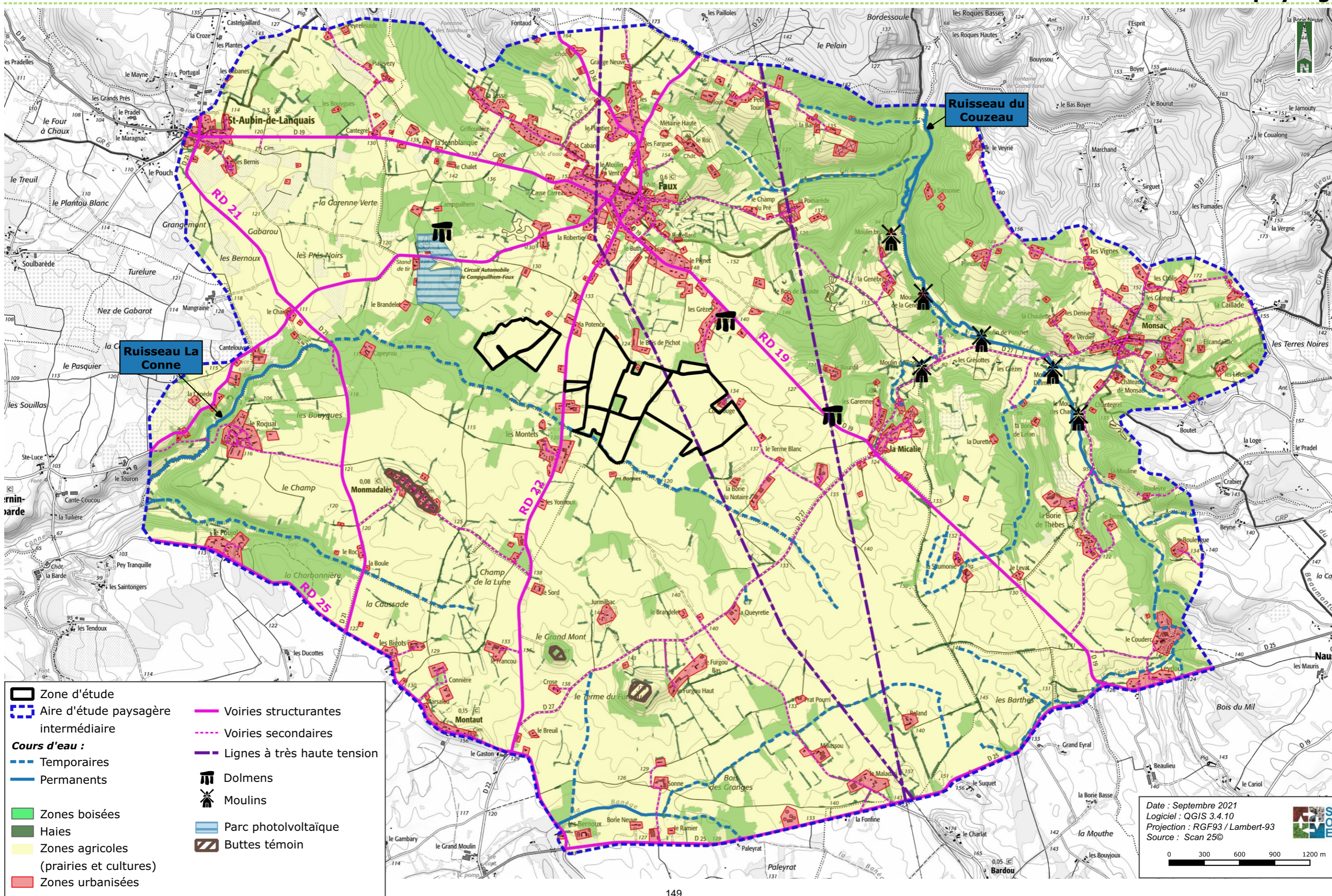
Le bâti est en partie composé d'habitations isolées ou de hameaux épars au sein desquels cohabitent un bâti ancien de qualité et des constructions plus récentes. L'habitat au sein des centres-villages se compose de constructions d'architecture traditionnelle tandis que les habitations pavillonnaires se développent dans les dents creuses ou en doigt de gant le long de la RD 19 ou des voiries secondaires.

Quelques bâtiments agricoles, un château d'eau et un parc photovoltaïque sont présents.

La planche ci-contre illustre les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude paysagère intermédiaire.

- Le secteur est marqué par la prédominance du plateau de grandes cultures, contrastant avec les vallons boisés aux abords des cours d'eau de la Conne et du Couzeau.
- Le lit discret de la Conne et sa ripisylve sur le plateau s'oppose aux vallées naissantes plus encaissées de la Conne et du Couzeau.
- Le bâti ancien est préservé mais l'habitat s'est développé depuis les années 1960 avec des constructions de maisons individuelles isolées, en périphérie des centres-villages ou au sein des hameaux épars préexistants.
- La topographie et la végétation de plateau ponctué de quelques boisements et en partie bordé par les vallons boisés aux abords des deux cours d'eau dominants conditionnent fortement les perceptions visuelles.

Eléments fondateurs du paysage



2.5.3.4. Structure et perception de l'aire d'étude rapprochée

Les perceptions paysagères des abords immédiats du site sont en partie conditionnées par les éléments structurants le territoire local, évoqués précédemment.

Les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont les suivants :

- La topographie de plateau, entaillée à l'ouest par la vallée de la Conne s'encaissant progressivement ;
- La couverture végétale marquée par des parcelles agricoles de grande envergure, la fine ripisylve de la Conne et plus ponctuellement des petits boisements ;
- Les lits peu marqués de la Conne et d'un de ses affluents ;
- La présence de la RD 22 ;
- Trois hameaux, des habitations isolées et des bâtiments agricoles.

L'ambiance paysagère de l'aire d'étude rapprochée est agencée selon :

- L'ouverture des perceptions paysagères en direction du centre-bourg de Faux au nord et des buttes témoins au sud et de parcelles agricoles à l'est ;
- L'ouverture locale des perceptions paysagères en direction des hameaux ou d'habitations isolées ;
- La fermeture des perceptions visuelles sur certaines franges liée à la présence de boisements à l'ouest et au sud ou à la topographie.

2.5.3.5. La zone d'étude et ses abords

Les photographies présentées sur les planches en pages 152, 153 et 154 offrent une bonne représentation de la zone d'étude.

La majorité de la zone d'étude est occupée par des parcelles agricoles recensées au RPG 2019 (voir l'ensemble des photographies en pages 152, 153 et 154, à l'exception de la photographie 6 en page 152). Un boisement est situé au sein de la pointe sud-ouest de la zone est d'étude (voir photographie 2 en page 153).

L'est et l'ouest de la zone d'étude sont séparés par la RD 22 (voir photographie 6 en page 152). Un linéaire de la RD 22 d'environ 85 m est longé par la zone est d'étude (voir photographie 6 en page 153).

La suite de la description de la zone d'étude et ses abords a été réalisée en distinguant les zones ouest et est de la zone d'étude.

2.5.3.5.1. La zone ouest d'étude et ses abords

Les photographies présentées sur la planche en page 152 offre une bonne représentation de la zone ouest d'étude et ses abords.

La zone ouest est occupée par des parcelles agricoles dans sa majorité (voir l'ensemble des photographies en pages 152 à l'exception de la photographie 6).

Les abords immédiats de la zone d'étude sont les suivants :

- Un sentier de randonnée de liaison inter-boucle décrit dans la partie 2.6.7.3 en page 189 qui traverse le centre de la zone ouest d'étude selon un axe nord <-> sud (voir photographies 1 et 5 en page 152) ;
- Des haies arborées et/ou arbustives,
 - Au centre de la zone ouest d'étude, le long d'un chemin agricole emprunté par un sentier de randonnée (voir photographie 1 en page 152) ;
 - Au nord-ouest (voir photographie 2 en page 152) ;
- Plusieurs boisements denses, composés majoritairement de chênes, localisés au sud, au sud-ouest et à l'ouest (voir photographies 1 et 4 en page 152), ainsi que deux boisements plus clairsemés (voir photographies 3 et 5 en page 152) ;
- Des parcelles agricoles au nord-est, nord et nord-est (voir photographies 2 et 6 en page 152).

La RD 22 est située à l'est de la zone ouest d'étude, passant au plus près à 75 m environ de la zone ouest (voir photographie 6 en page 152). La zone ouest d'étude est également localisée au plus près à 100 m d'habitations des lieux-dits « La Potence » et « Le Montet est » (voir photographie 6 en page 152).

2.5.3.5.2. La zone est d'étude et ses abords

Les photographies présentées sur les planches en pages 153 et 154 offrent une bonne représentation de la zone est d'étude et ses abords.

L'ensemble de la zone est d'étude est occupée par des parcelles agricoles (voir l'ensemble des photographies en pages 153 et 154).

L'est de la zone est d'étude est traversée par une ligne Très Haute Tension (voir photographie 3 en page 154). Le sud-ouest et l'ouest de la zone est d'étude ainsi que le nord-est et le nord de la zone ouest d'étude sont traversés par une ligne électrique Haute Tension (voir photographie 6 en page 153).

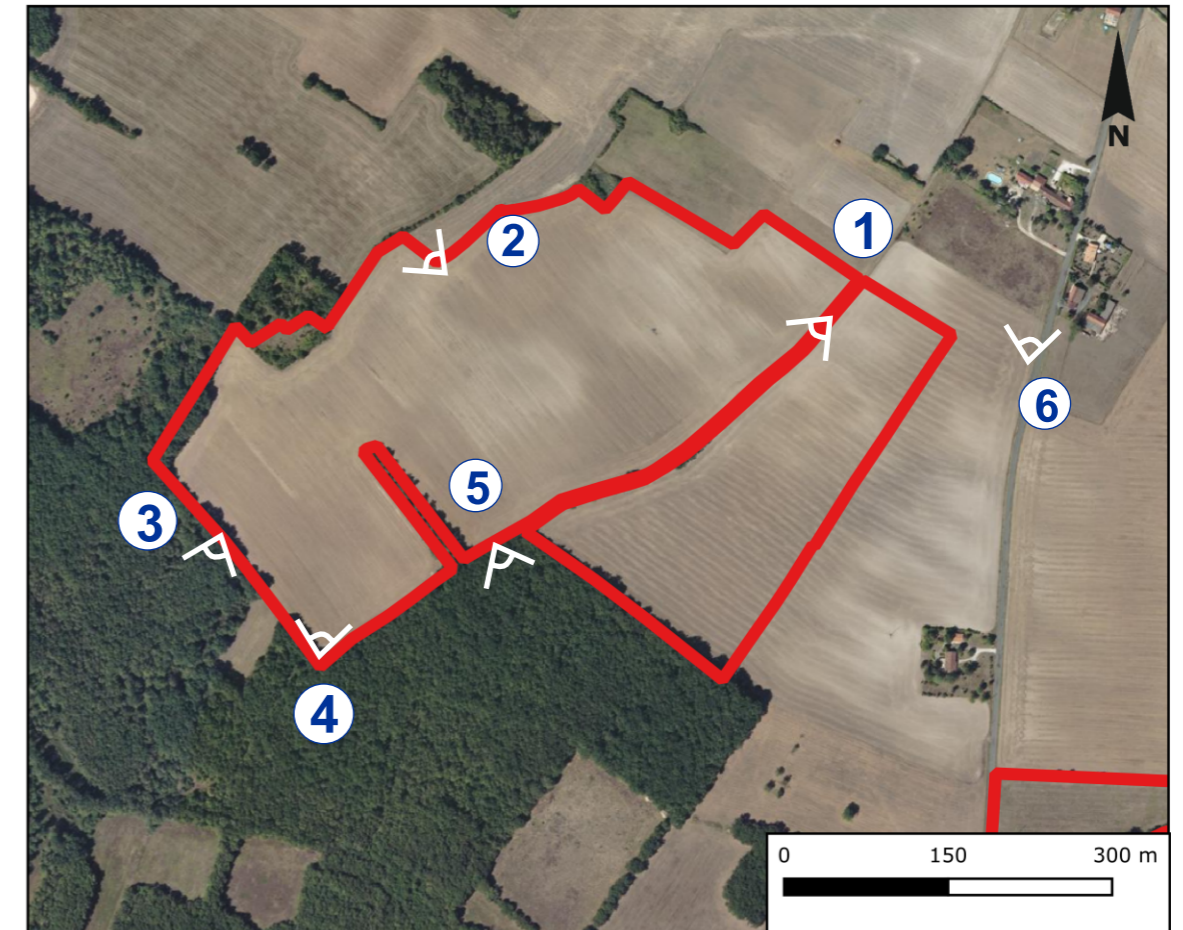
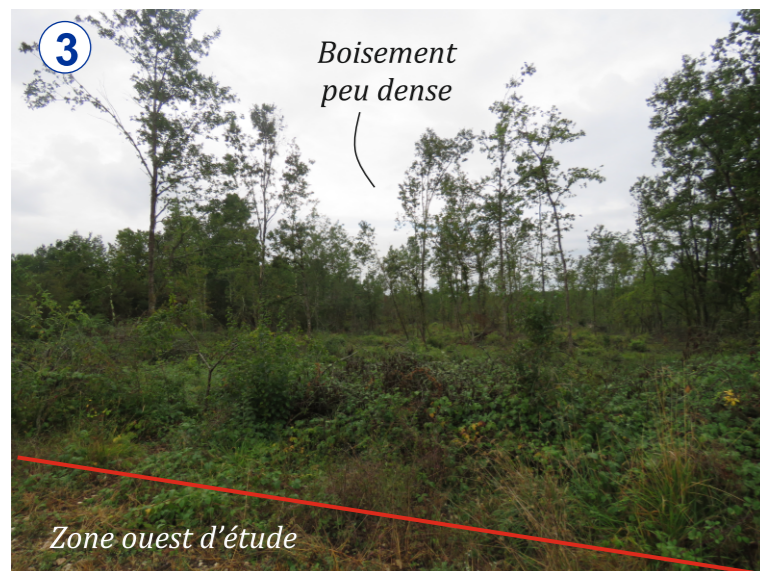
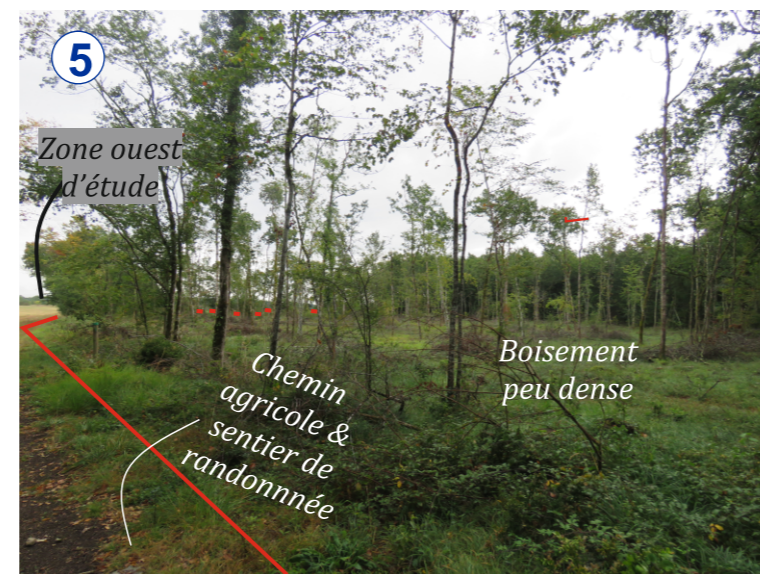
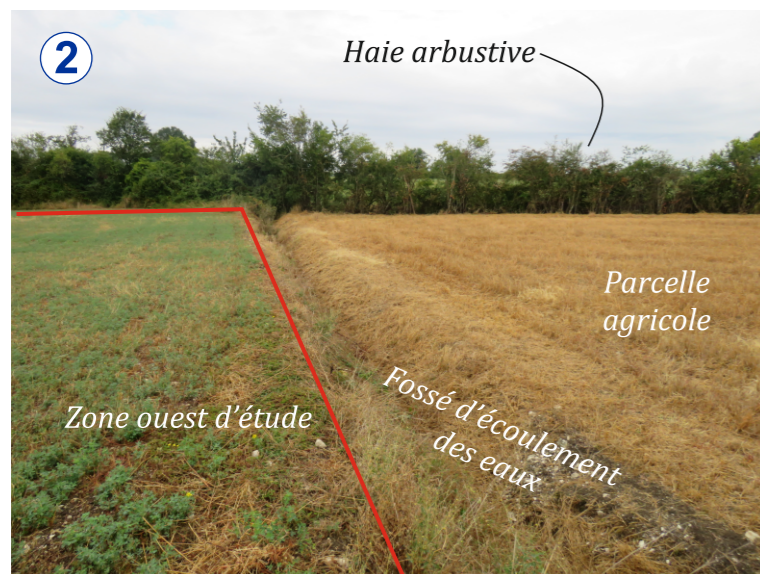
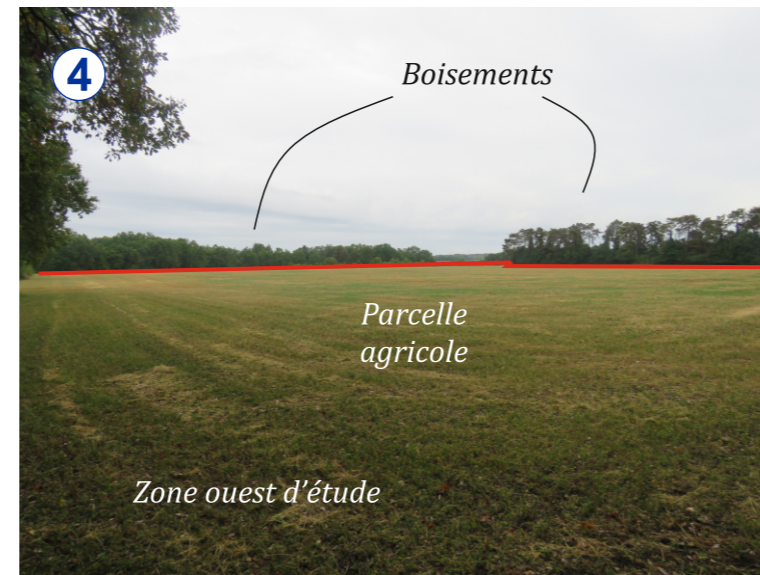
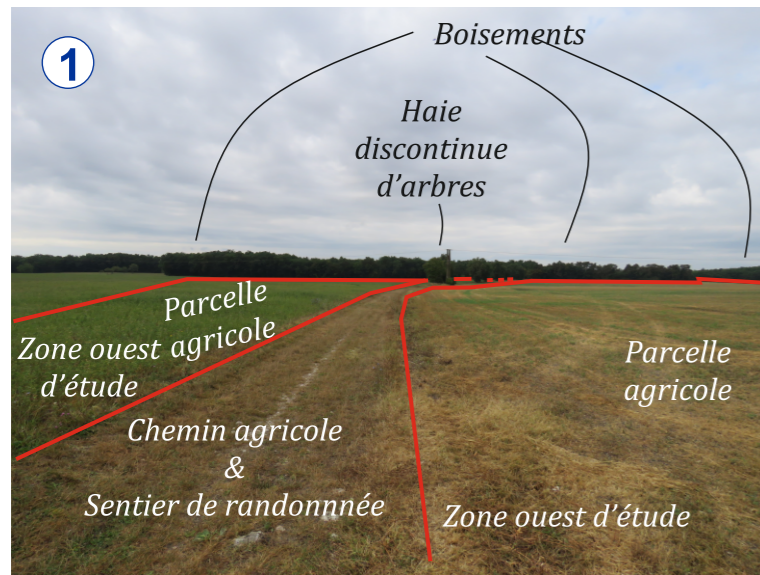
La zone est immédiatement bordée,

- A l'est, par (voir photographies 2 et 3 en page 154),
 - La route des Grèzes et une ligne de télécommunication ;
 - Une habitation du lieu-dit « Courrouge » ;
 - Une parcelle agricole ;
- Au sud-est, par (voir photographie 4 en page 153 et photographie 4 en page 154),
 - la source d'un affluent du ruisseau temporaire de la Conne ;
 - une haie arborée ;
 - une parcelle agricole ;
- au sud, par (voir photographie 2 en page 153 et photographie 4 en page 154),
 - des parcelles agricoles ;
 - la ripisylve de la Conne ;
- au centre, par des boisements et une parcelle agricole (voir photographies 2, 4 et 5 en page 153) ;
- à l'ouest, par (voir photographie 1 en page 153),
 - une habitation du lieu-dit « Le Montet est » ;

- un chemin rural ;
- une parcelle agricole ;
- par la RD 22 longée par une ligne électrique Basse Tension au sud-ouest et une ligne de télécommunication sur l'ensemble de son linéaire (*voir photographie 6 en page 153*) ;
- au nord, par (*voir photographies 2 et 3 en page 153 et photographie 1 en page 154*),
 - un chemin rural emprunté par le sentier de randonnée « *La Boucle Falloise* »,
 - un boisement incluant une habitation du lieu-dit « *Le Montet ouest* »
- au nord-est, par (*voir photographie 1 en page 154*),
 - une bande ligneuse ;
 - la route des Grèzes ;
 - un chemin rural emprunté par le sentier de randonnée « *La Boucle Falloise* ».

- ➔ La zone d'étude est occupée par des parcelles agricoles recensées au RPG 2019 et par un boisement.
- ➔ Dans ce secteur, les perceptions paysagères sont conditionnées par la couverture rase de la majorité de la zone d'étude, à l'exception des abords boisés de la Conne et de boisements épars ainsi que par la topographie de plateau.
- ➔ Les perceptions paysagères sont ouvertes en direction des habitations à proximité, du centre-bourg de Faux au nord, des buttes témoins au sud et de parcelles agricoles.

La zone ouest d'étude et ses abords

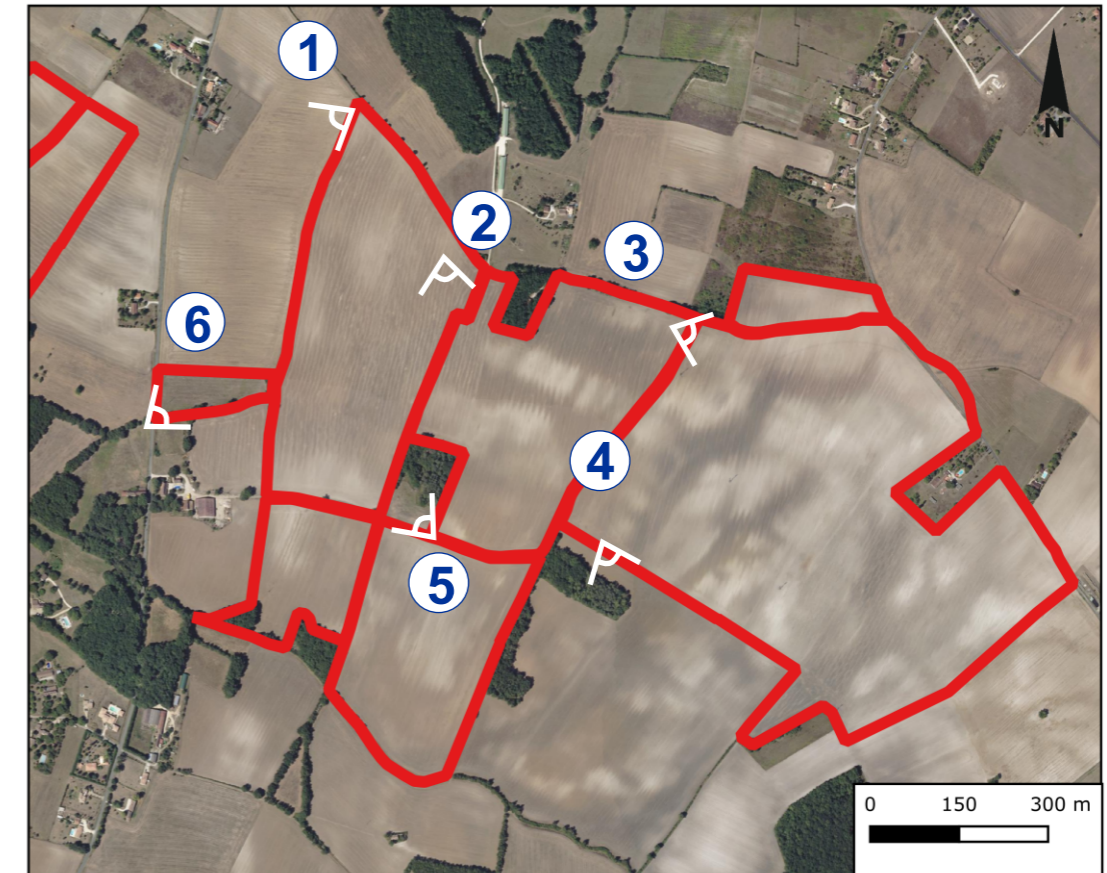
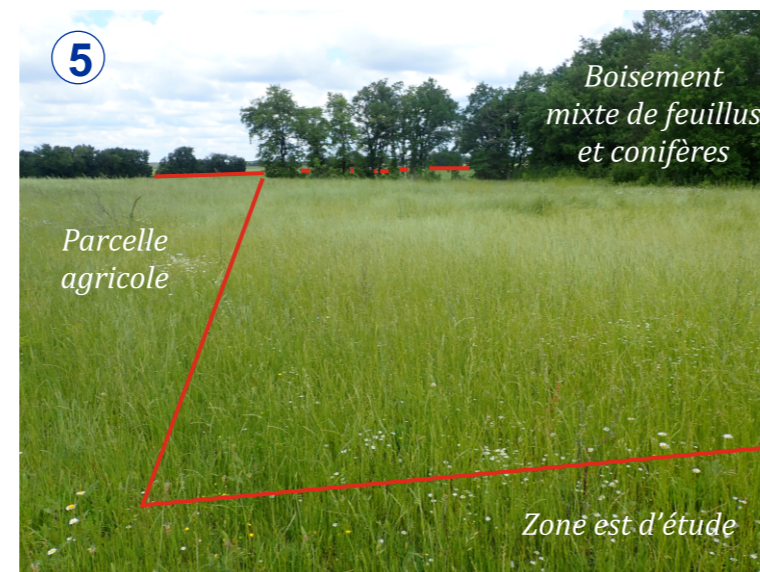
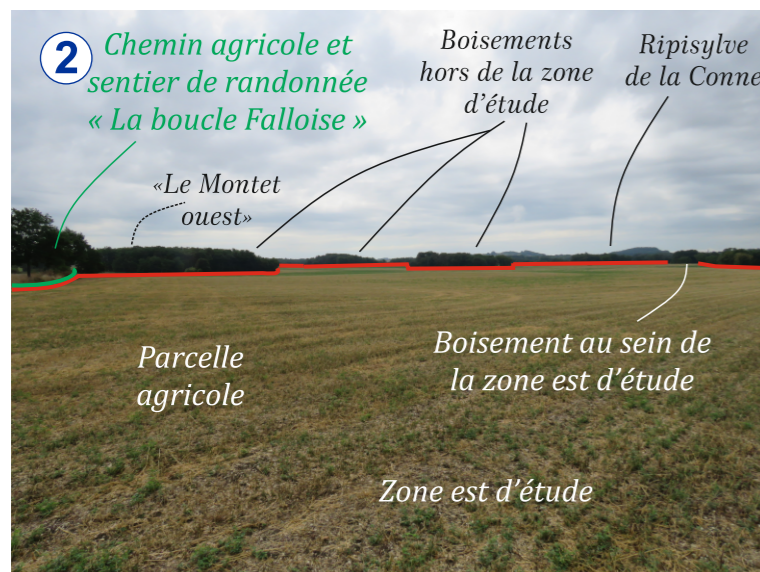
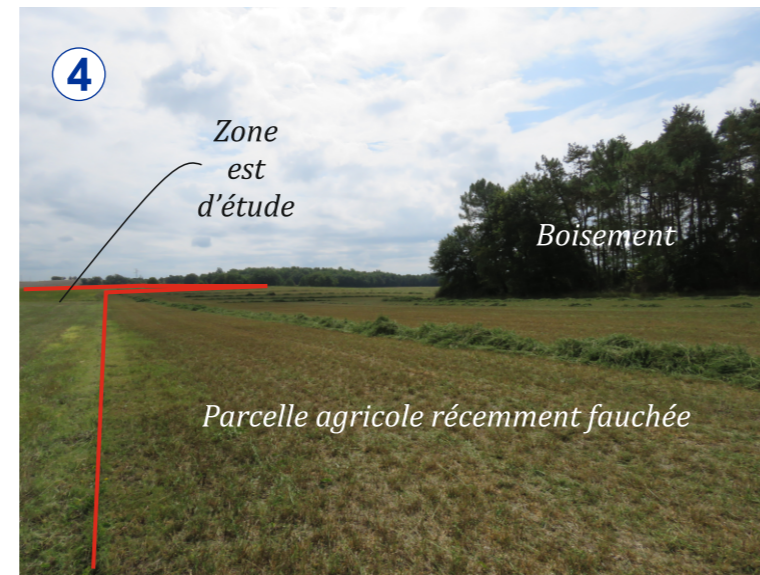
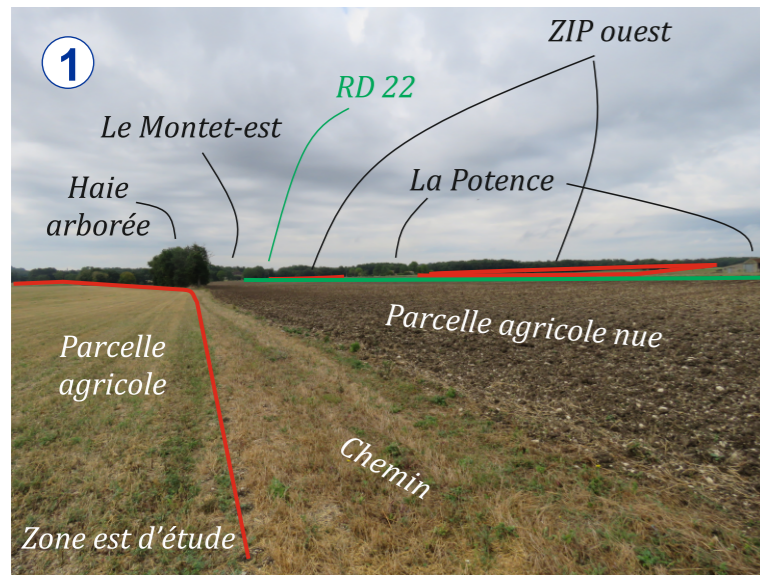


Zone d'étude

Localisation des prises de vue

- 1 Vue depuis le centre nord de la zone ouest d'étude en direction du sud-ouest
- 2 Vue depuis le nord-ouest de la zone ouest d'étude en direction du nord-ouest
- 3 Vue depuis l'ouest de la zone ouest d'étude en direction du sud
- 4 Vue depuis l'ouest de la zone ouest d'étude en direction du nord
- 5 Vue depuis le sud de la zone ouest d'étude en direction du sud-est
- 6 Vue depuis la RD 22 à l'est de la zone ouest d'étude en direction du nord

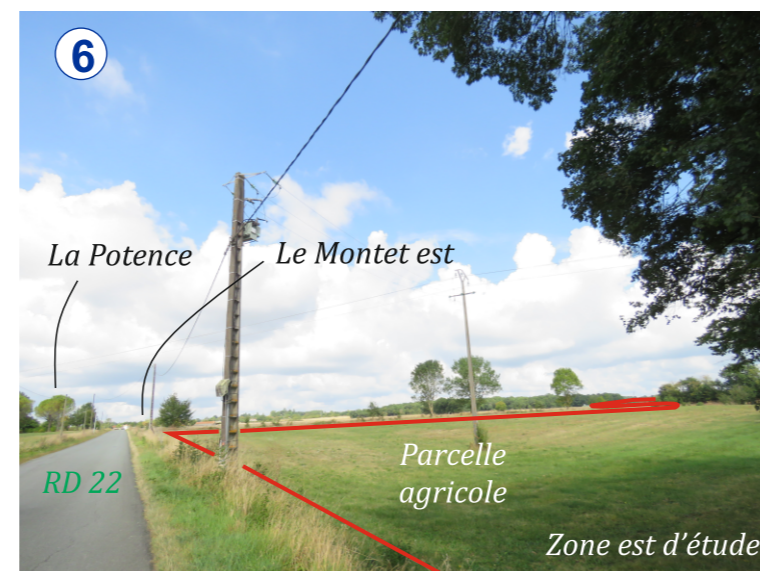
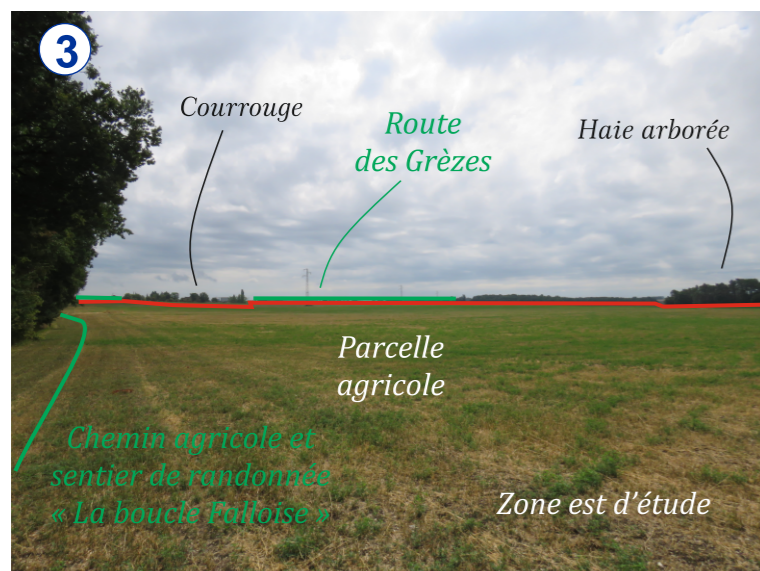
La zone est d'étude et ses abords (1/2)



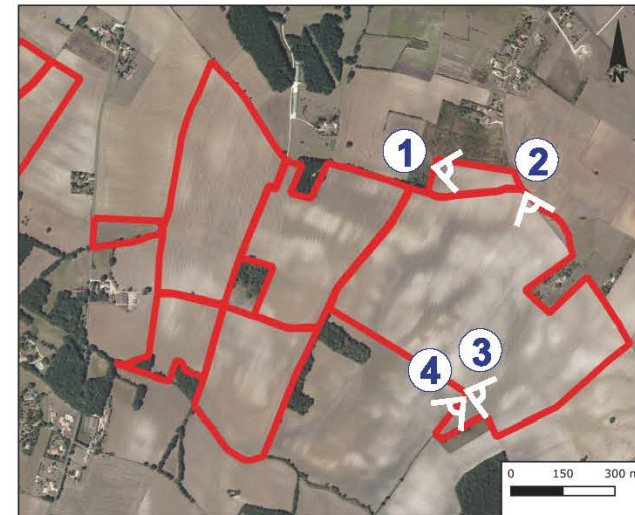
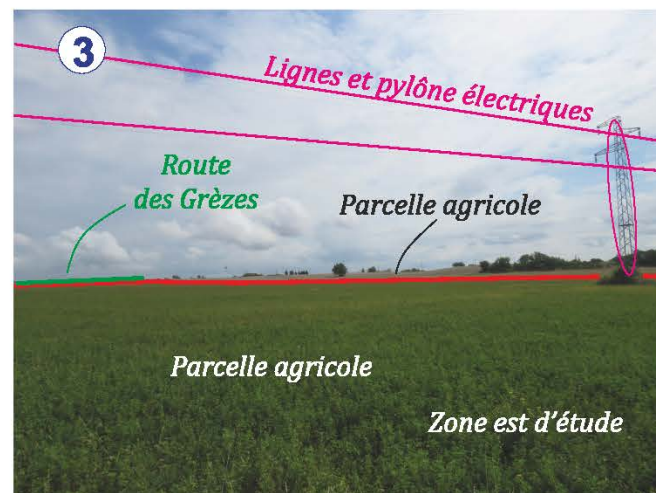
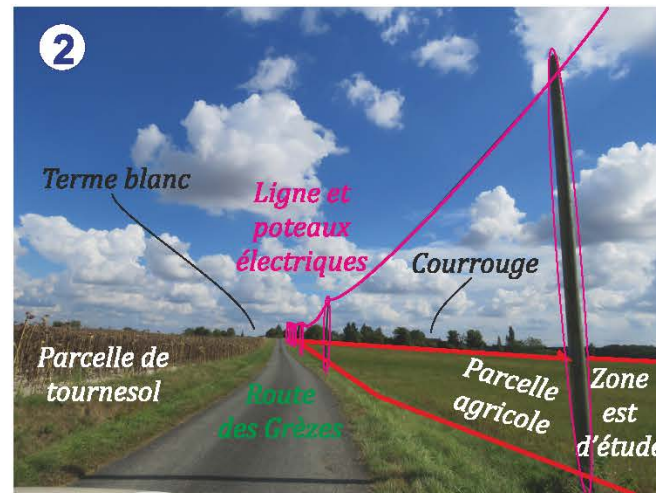
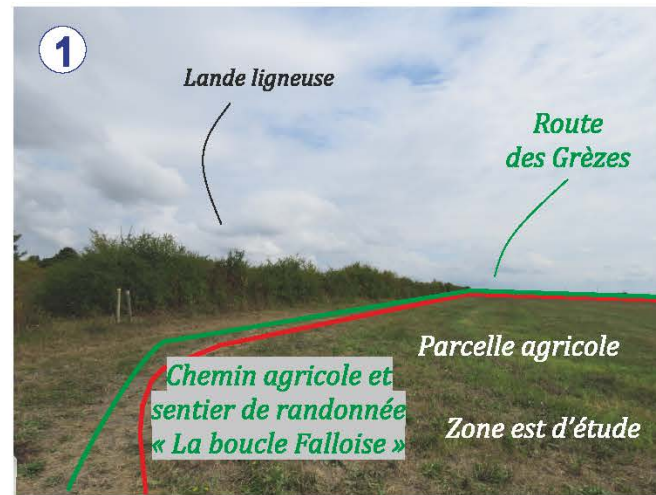
Zone d'étude

Localisation des prises de vue

- 1 Vue depuis le nord-est de la zone est d'étude en direction du sud-ouest
- 2 Vue depuis le nord-est de la zone est d'étude en direction du sud-est
- 3 Vue depuis le nord de la zone est d'étude en direction de l'est
- 4 Vue depuis le sud de la zone est d'étude en direction du sud-est
- 5 Vue depuis le centre de la zone est d'étude en direction du nord-ouest
- 6 Vue depuis le centre de la zone d'étude en direction du nord-est



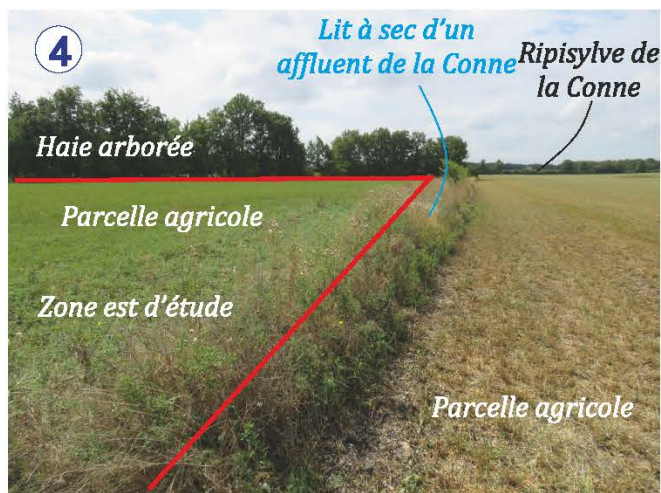
La zone est d'étude et ses abords (2/2)



Zone d'étude

Localisation des prises de vue

- 1 Vue depuis le nord de la zone est d'étude en direction de l'est
- 2 Vue depuis la route des Grèzes au nord-est de la zone est d'étude en direction du sud-est
- 3 Vue depuis le sud-est de la zone est d'étude en direction de l'est
- 4 Vue depuis le sud-est de la zone est d'étude en direction du sud-ouest



2.5.4. Sites, paysages et patrimoine

Les perceptions de la zone d'étude doivent être étudiées depuis les monuments historiques ainsi que depuis les sites paysagers (sites inscrits et classés). Il convient donc de décrire et de localiser, au préalable, ces monuments et sites (voir carte présentée en page 158).

2.5.4.1. Monuments historiques

Aucun objet ou bâtiment inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments Historiques n'est recensé au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée.

En revanche, au sein de l'aire d'étude éloignée, on recense :

Aire d'étude	Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport à la zone d'étude
Eloignée	Château	Inscrit	Bardou	4,6 km au sud-est
	Ancien Palais des Evêques	Inscrit	Issigeac	5,2 km au sud-ouest
	Eglise			
	Ancienne Prévôté			
	Maison gothique (rue principale)			
	Eglise	Inscrit	Conne-de-Labarde	5,7 km à l'ouest
	Château (tour circulaire)	Inscrit	Bayac	6,7 km au nord-est
	Gisement de la Gravette	Classé	Bayac	
	Château de Luzier	Inscrit	Beaumont du Périgord	7,3 km à l'est
	Château de Bannes	Inscrit		7,7 km au nord-est
	Gisement des Jean-Blancs	Classé		8,7 km à l'est
	5 Maisons à Cornières	Inscrit		
	4 Maisons du Moyen-âge			
	1 Maison du XIVème siècle			
	Porte de Luzier		Classé	
Marché couvert				
Eglise Saint-Laurent-et-Saint-Front				



Maisons partiellement inscrites sur la place du marché du Beaumont-du-Périgord



Palais des Evêques (ancien)



Eglise à Issigeac



Eglise Saint-Laurent et Saint-Front



Porte de Luzier

2.5.4.2. Sites et paysages inscrits ou classés

Il n'existe aucun site inscrit ou classé, au titre de la protection du paysage, au sein des aires d'études rapprochée et intermédiaire.

Au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée, on recense :

Aire d'étude	Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport à la zone d'étude
Eloignée	Village (Lanquais)	Inscrit	Lanquais	4 km au nord-est
	Bourg (Issigeac)	Inscrit	Issigeac	5 km au sud-ouest



Site Patrimonial Remarquable d'Issigeac



Site inscrit du bourg d'Issigeac

D'autres éléments au sein du secteur d'étude font partie du patrimoine local, tels que les églises de Faux et Monmadalès, des monuments aux morts, lavoirs, fontaines, dolmens et anciens moulins.



Eglise de Monmadalès



Eglise Saint-Saturnin de Faux

2.5.4.3. Autres sites remarquables

Deux Sites Patrimoniaux Remarquables⁶² (SPR) sont localisés au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit :

- Du SPR d'Issigeac à 3,6 km au sud-ouest de la zone d'étude ;
- Du SPR de Lanquais à 3,9 km au nord-est de la zone d'étude.

⁶² Un SPR correspond à des villes, villages ou à des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public, ainsi

qu'aux espaces ruraux et paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur (Source : Cerema).



Monument aux morts à Faux



Lavoir à Faux



Fontaine à Faux



Dolmen au lieu-dit « Le Bourdil »



Moulin Delmet



Cabane

La zone de présomption de prescriptions archéologiques la plus proche est située à 1 km au sud-ouest de la zone d'étude. Il s'agit de la zone « *Bourg, église, cimetière, Moyen-âge* » sur la commune de Monmadalès.

Dans sa réponse en date du 06/10/2021 (voir Annexe 7), le SRA Nouvelle-Aquitaine précise que : « *la zone n'est en effet pas couverte par un arrêté de présomption de prescription archéologique. Cependant, au vu de la surface couverte, l'instruction du dossier suite à son transfert par la DDT devrait donner lieu à un diagnostic d'archéologie préventive. Les terrains comportent une faible couverture sédimentaire, mais la séquence s'épaissit à l'approche de la Conne au sud. La zone est connue pour abriter de nombreux mégalithes et une occupation néolithique dense (ateliers de taille de la Mérigode tout proche)* ».

- Aucun monument historique n'est recensé au sein des aires d'étude paysagères rapprochée et intermédiaire.
- Plusieurs monuments historiques classés ou inscrits sont recensés au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, notamment à Issigeac et Beaumont-du-Périgord. Le monument historique le plus proche est situé à 4,6 km au sud-est de la zone d'étude.
- Deux sites inscrits sont recensés au sein de l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est situé à 4 km au nord-est de la zone d'étude.
- Deux Sites Patrimoniaux Remarquables sont localisés au sein de l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est situé à 3,6 km au sud-ouest de la zone d'étude.
- Il existe d'autres éléments faisant partie du patrimoine du secteur d'étude (églises, lavoirs, dolmens, moulins).
- La zone d'étude n'est pas recensée comme « zone de présomptions de prescriptions archéologiques » par le site Atlas des patrimoines. Cependant, au vu de sa surface et de la proximité avec la Conne, le SRA Nouvelle-Aquitaine semble indiquer dans sa réponse en date du 06/10/2021, que le projet devrait faire l'objet d'un diagnostic d'archéologie préventive. En effet, le secteur est connu pour abriter de « *nombreux mégalithes et une occupation néolithique dense* ».

2.5.4.4. Vestiges et sites archéologiques

La zone d'étude n'est pas recensée comme « zone de présomption de prescriptions archéologiques » par le site Atlas des patrimoines (site du ministère de la culture).

En revanche, plusieurs zones de présomption de prescriptions archéologiques sont recensées dans le secteur.